

l'essentiel

DÉCEMBRE 2024 - N° 295

www.saint-nazaire-les-eymes.fr - Ville de Saint-Nazaire-les-Eymes



Bloc-Notes

MAIRIE

☎ 04 76 52 24 29
385 chemin du Village
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes
🌐 www.saint-nazaire-les-eymes.fr
✉ secretariat@mairie-sne.fr

Horaires d'ouverture au public

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h

Accueil physique :

Lundi : 13h-19h / Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h
Mercredi : 8h-17h

Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h-17h, mercredi 8h-12h

Permanence du service urbanisme

Sur rendez-vous : lundi de 17h à 19h

Accueil téléphonique : lundi de 15h à 17h, mercredi, jeudi et vendredi de 13h à 17h

CCAS ☎ 04 76 52 24 29

Services techniques

☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87

Police municipale ☎ 04 76 52 99 46

Bibliothèque municipale L'Oiseau Lyre

☎ 04 76 77 95 04 ✉ bibliotheque@mairie-sne.fr

Ouverture au public : Mardi : 16h-18h

Mercredi : 10h30-12h et 17h-19h

Vendredi : 16h-18h / Samedi : 10h30-12h

Pendant les vacances scolaires : uniquement les mercredis de 16h à 19h.

Service Enfance Jeunesse ☎ 04 76 52 43 55

✉ responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr

Ecoles : maternelle ☎ 04 76 52 17 26

élémentaire ☎ 04 76 52 31 50

Structure multi-accueil intercommunale

« Les Coccinelles » ☎ 04 76 52 34 80

✉ multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr

Relais Petite Enfance

« Les Grésimômes » ☎ 06 02 52 65 73

✉ rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr

Pour plus d'informations

🌐 www.le-gresivaudan.fr/119-rpe-les-gresimomes.html

Prochaine publication :

Bulletin d'hiver

Parution : fin décembre

Articles à soumettre

avant le dimanche 1^{er} décembre

à ✉ michele.flamand@wanadoo.fr

ou à déposer en mairie.

Agenda de décembre

Ces dates sont annoncées sous réserve de modifications.

- **Lundi 2 décembre** : mise en service des points d'apports volontaires → page 6
- **Vendredi 6 décembre** : permanence du CCAS de 10h à 12h en mairie sur RDV
- **Vendredi 6 décembre** : permanence de l'avocate en mairie de 14h à 16h sur RDV
- **Dimanche 8 décembre** : marché de Noël organisé par l'Association de Parents d'Elèves de 10h à 16h → page 7
- **Lundi 9 décembre** : ciné seniors lundi à l'Espace Aragon de Villard-Bonnot. Départ de la navette gratuite à 14h45 à la Caserne. Inscription auprès du CCAS de St Nazaire au plus tard jeudi 5 décembre
- **Mercredi 11 décembre** : remise du colis de Noël aux séniors de 9h30 à 12h en mairie
- **Jeudi 12 décembre** : remise du colis de Noël aux séniors de 13h30 à 16h en mairie
- **Vendredi 13 décembre** : Fête de Noël des commerçants de 16h30 à 19h → page 7
- **Samedi 14 décembre** : Noël des adhérents proposé par l'association La Rose des Temps à 12h15 salle CARTIER-MILLON → page 8
- **Samedi 14 décembre et dimanche 15 décembre** : exposition d'artistes Saint-Nazairois à la caserne → page 5
- **Lundi 16 décembre** : calendrier inversé proposé par les enfants de l'école élémentaire pour les séniors entre 10h et 10h45 → page 8
- **Vendredi 20 décembre** : permanence du CCAS de 10h à 12h en mairie sur RDV
- **Vendredi 20 décembre** : ciné juniors à 17h salle CARTIER-MILLON → page 5
- **Mardi 31 décembre** : Réveillon de La Rose des Temps à 20h30 salle CARTIER-MILLON → page 8

Notez-le

■ Circulation devant l'école élémentaire du Manival

Pendant toute la durée des travaux la circulation des piétons est interdite sur le trottoir le long de l'école élémentaire du Manival, chemin de la Mairie. Nous rappelons aux piétons (enfants et parents) qu'ils doivent emprunter le trottoir d'en face. De même nous demandons aux automobilistes arrivant dans cette zone d'être très vigilants en particulier lors des entrées et sorties d'école et d'adapter leur vitesse au contexte en circulant AU PAS.



■ Pré-inscription en maternelle - URGENT

Les parents dont les enfants sont nés en 2022 doivent les préinscrire à l'école maternelle au plus vite. Un imprimé spécifique est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune

🌐 www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Enfance-Seniors > Vie scolaire > Ecole maternelle
Cette pré-inscription est indispensable et urgente pour les prévisions d'effectifs demandés par l'académie.

De ces effectifs peut découler ou non une ouverture de classe sur la commune.

■ Horaires de fin d'année

La mairie fermera ses portes à 16h les mardis 24 et 31 décembre.

Les déchetteries seront fermées les mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier.



■ Elections législatives partielles

Suite de la démission de Monsieur Hugo PREVOST, député de notre circonscription, intervenue le 15 octobre 2024 et parue au journal officiel le 16 octobre 2024. il convient de procéder à une élection législative partielle.

Les dates ont été fixées par décret.

Le 1^{er} tour des élections se tiendra le dimanche 12 janvier 2025, le second tour si nécessaire se tiendra le dimanche 19 janvier 2025. Les bureaux de vote seront en salle CARTIER-MILLON.

■ Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local de l'Urbanisme (PLU)

Par la délibération n°2024-106 du 17 septembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la modification simplifiée n°1 du PLU. Par cette procédure, la commune a voulu corriger certains dysfonctionnements qui étaient apparus à l'usage depuis l'approbation du PLU en 2020.

Voici une synthèse des modifications apportées au règlement du PLU :

- Autorisation des abris de jardin isolés d'une emprise au sol inférieure à 9 m².
Zones concernées : Um, AUm
- Autorisation des mouvements de terre à moins de 2 mètres des limites séparatives lorsqu'ils sont strictement nécessaires à l'aménagement des accès à la parcelle.
Zone concernée : Um.
- Les panneaux photovoltaïques n'ont plus à être intégrés dans l'épaisseur de la toiture, ils doivent respecter la pente de la toiture existante.
Zones concernées : Um, Ui, AUm, AUi, A, N.
- Le bac acier est autorisé pour les toitures dont la pente est inférieure à 20%.
Zones concernées : Um, AUm, A, N.

- Les brises-vues synthétiques (PVC ou autres) sont interdits.
Zone concernée : Um.
- La plantation de haies composées de végétaux dont la sensibilité au feu est très forte est interdite, en particulier les résineux tels que thuya, cyprès, ainsi que le bambou.
Zones concernées : Um, Ui, AUm, AUi, A, N.
- Dès lors qu'elle dessert plus d'un logement, la voirie interne d'une opération devra être dimensionnée de manière à présenter une largeur de chaussée (partie consacrée à la circulation des véhicules motorisés et non motorisés) supérieure ou égale à 4,50 m (5 mètres en zones Ui et AUi)
Zones concernées : Um, Ui, AUm, AUi
- Les toitures à pans couverts de tuiles mécaniques devront comporter 2 pans minimum avec des pentes de 20 à 45 degrés (36,4 % à 100 %) conformément à la tradition locale, sauf pour les annexes d'une emprise inférieure à 30 m², qui pourront n'avoir qu'un seul pan.
Zones concernées : A, N.

Ces modifications sont applicables pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à partir du 28 octobre 2024

■ Mini compte-rendu du 15 octobre 2024

1. Dossier foncier – Acquisition à titre gracieux d'un emplacement réservé – parcelles cadastrées AE 344, AE 346 et AE 351 – chemins du Piat et de Retour, propriétés de la SCCV GRESIVAUDAN 2, d'une surface totale d'environ 354 m².

2. Aménagements de voirie des Chemins du Piat et de Retour - Approbation de l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau électrique et de télécommunications par TE 38
Montant de ces travaux d'enfouissement : 197 360 € TTC pour le réseau basse tension et 39 947 € TTC pour le réseau télécommunications. TE 38 participe à hauteur de 94 213 €.

3. Aménagements de voirie Chemins du Piat et de Retour - Demande de subvention auprès du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale.
Montant prévisionnel des travaux d'après les études de maîtrise d'œuvre est de 563 623 € HT. Sollicitation d'une subvention de 75 000 €.

4. Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz

5. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

6-12. Délibérations 6 à 12 : modifications de postes dans le cadre de l'actualisation du tableau des emplois.

13 et 14. Service Enfance-Jeunesse – Accueil périscolaire du soir, accueil périscolaire du midi : Création de 2 emplois permanents d'adjoints territoriaux d'animation à temps non complet à compter du 02/09/2024

15. Protection sociale complémentaire prévoyance pour le personnel communal – Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG38

16. Renouvellement de la convention de médecine professionnelle et préventive à compter du 01/11/2024

17. Attribution de subventions aux associations The Rolling Adventurers et ASPTT Grenoble-Grésivaudan dans le cadre de la course intercommunale des écoles élémentaires du dimanche 17 novembre 2024

18. Mandat spécial pour la participation du Maire au congrès des Maires de France du 19 au 21 novembre 2024. Les frais remboursés ne concernent que le transport Grenoble-Paris et l'inscription au congrès.

■ Notre exercice de gestion de crise a eu lieu le 22 octobre

Outil indispensable à la gestion des différentes crises pouvant frapper la commune (inondations, coulées de boue, tempête, etc.) notre Plan Communal de Sauvegarde, plus connu sous l'acronyme « PCS », a été mis à jour en 2022.

Afin de s'assurer de la bonne maîtrise des procédures contenues dans ce document et d'acculturer agents, élus et habitants à la gestion de crise, il a été décidé qu'un exercice de simulation devait être organisé tous les ans.

Après la tempête en 2022, et un orage combiné à un accident de transport de matières dangereuses en 2023, la commune a été frappée le 22 octobre dernier par un feu de forêt. Si lors des deux exercices précédents les participants connaissaient la date et l'heure du déroulement de l'exercice, cette année personne n'en avait été informé, afin de se rapprocher au mieux de la réalité.

Malgré la surprise, cet exercice a réuni 12 agents, 6 élus, 7 Saint-Nazairois membres de la réserve communale de sécurité civile, une adjudante Cheffe de Gendarmerie, et un Lieutenant des pompiers. Etaient également présents des observateurs des communes de Biviers et Montbonnot-Saint-Martin, et de la Communauté de communes.

C'est à nouveau l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) qui a élaboré le scénario et animé l'exercice, nous les en remercions.

La commune tient également à remercier les membres de la réserve communale de sécurité civile volontaires pour leur investissement.

Du fait de la progression rapide de l'incendie, la commune a dû procéder à l'évacuation préventive de plusieurs rues dans les secteurs du Moulin et du Village, et organiser les conditions d'accueil et de ravitaillement de ces personnes dans un centre ouvert en salle CARTIER-MILLON.

Bilan de la journée : 1,5 hectares de forêt brûlés dans le sud de la commune, pas de blessés ni de dégâts matériels, des équipes rassurées sur leur capacité à faire face à ce type d'évènements, et de nombreuses pistes d'amélioration de nos procédures.



Poste de Commandement Communal (PCC)

Une déception cependant : que peu d'habitants aient accepté de jouer le jeu en se rendant jusqu'en salle CARTIER-MILLON, qui avait pourtant été préparée avec grand soin par les membres de la cellule soutien à la population !

Rendez-vous est donc pris en 2025 pour un nouvel exercice.

Focus sur la gestion de crise

La gestion de la crise suit un schéma préétabli, qui est adapté à la nature de la crise en cours. Traditionnellement, ses grandes étapes sont :

1. L'alerte à la population (messages sur le système d'alerte, sur la page Facebook et le site de la commune)
2. La mobilisation des membres du PCS (agents, élus, membres volontaires de la réserve communale de sécurité civile)
3. L'installation du poste de commandement communal en Mairie, d'où la crise sera gérée, en lien avec la préfecture, les pompiers et la Gendarmerie
4. La constitution de cellules thématiques et affectation des volontaires : soutien à la population, terrain, communication, gestion du standard
5. La mise en place des mesures sur le terrain : fermeture de voies, porte à porte, évacuation préventive des habitants
6. L'ouverture d'un centre d'accueil et de regroupement, en prévoyant le ravitaillement des personnes accueillies
7. Le retour à la normale en fin de crise : retour des évacués chez eux, réparation des ouvrages endommagés, soutien aux sinistrés



Mise en place du centre d'accueil en salle CARTIER-MILLON

■ Incendie de forêt - Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

Le thème de l'exercice de gestion des risques de cette année nous montre bien l'importance du débroussaillage dans la limitation de la propagation des incendies.

Pour rappel, débroussailler, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain en créant des discontinuités dans la végétation. Le débroussaillage diminue le risque d'incendie, mais en cas de départ de feu, il permet également de freiner sa propagation et son intensité.

Pour connaître les zones concernées sur la commune, la nature des travaux à réaliser et qui doit les réaliser : www.isere.gov.fr/Actions-de-l-Etat/Foret/Prevention-contre-les-incendies-de-forets/Obligation-Legale-de-Debroussaillage

Si vous n'êtes pas équipés pour réaliser vous-mêmes les travaux, faites appel à des entreprises spécialisées dans l'entretien des espaces verts et demandez une facture pour faire valoir auprès de votre compagnie d'assurance votre respect de l'obligation légale de débroussaillage.



Calendrier :

- De septembre à février : travaux de débroussaillage
- Mars-avril : enlèvement des rémanents, broyage, paillage...
- Mai-septembre : entretien régulier à la débroussailleuse ou tondeuse

Référents OLD pour la commune :

- Martina STUMPF ✉ stumpf.marty@gmail.com - Eric BOURDOUX ✉ police-municipale@mairie-sne.fr

■ Le mur ancien du Chemin de l'Étroit a été rénové

Vestige de l'époque où l'agriculture était l'activité qui occupait la majorité de notre territoire, plusieurs murs anciens en pierre subsistent dans la commune.

L'un d'eux, situé le long de la partie piétonne du chemin de l'Étroit, présentait des signes inquiétants de fatigue sur sa partie nord : ses pierres se descellaient et menaçaient de tomber.

Soucieuse de la préservation de cet élément patrimonial, la commune a fait procéder à la rénovation de la partie endommagée en octobre. Il a ainsi retrouvé son aspect initial, qu'il gardera nous l'espérons pour longtemps.



■ Campagne de présentation du calendrier des pompiers

Bonjour chers habitants,

Nous voulons tout d'abord, au nom de l'ensemble des Sapeurs-Pompiers de Saint-Ismier, vous souhaiter tous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite en cette fin d'année !

Comme vous le savez, cette période marque le début de la campagne de présentation du calendrier des Sapeurs-Pompiers de vos communes (Montbonnot, Biviers, St Ismier et St-Nazaire les Eymes).

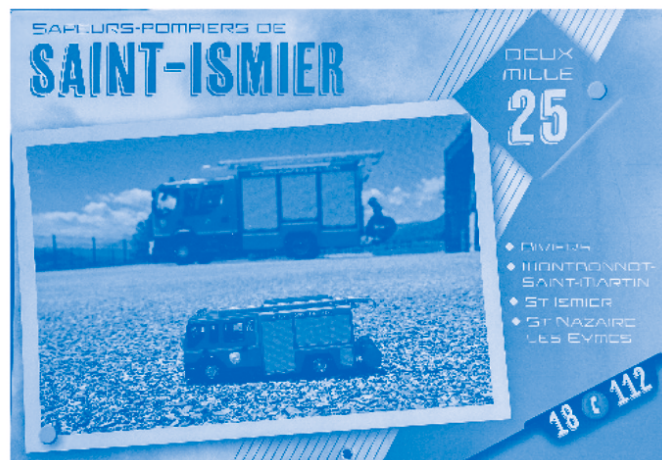
Cette année encore, nous aurons le plaisir de vous rencontrer et d'échanger quelques mots, entre le 1^{er} novembre et le 24 décembre.

Il n'y a bien sûr pas d'obligation, mais pour ceux qui souhaitent soutenir notre amicale, vous pouvez le faire via un don :

- en mains propres à nos Sapeurs-Pompiers (chèque ou espèces)
- dans la Boîte aux Lettres de la Caserne (315 Chemin de Vergibillon, derrière la déchetterie de St-Ismier)

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Saint-Ismier vous remercie.
Très sincèrement



Informations communales

Remise du colis de Noël aux seniors



- Date : mercredi 11 décembre de 9h30 à 12h - jeudi 12 décembre de 13h30 à 16h
- Lieu : salle du Conseil (Mairie)

Cette année encore pour célébrer les fêtes de fin d'année, le CCAS de la commune a proposé aux seniors âgés de plus de 70 ans, au choix, un repas dansant ou un colis de Noël.

Pour celles et ceux ayant choisi l'option du colis de Noël, « SOLO » ou « DUO », la remise de ces colis aura lieu en salle du Conseil municipal, au rez-de-chaussée de la mairie, UNIQUEMENT pendant les 2 créneaux mentionnés ci-dessus.

A l'issue de ces permanences, les colis non récupérés seront remis à une association caritative.

Exposition d'artistes



- Date : samedi 14 décembre de 10h à 18h - dimanche 15 décembre de 10h à 18h
- Lieu : caserne

Suite à l'article paru dans l'Essentiel d'octobre proposant à 4 ou 5 artistes de Saint-Nazaire les Eymes d'exposer leurs créations les 14 et 15 décembre 2024, nous confirmons que l'exposition aura bien lieu.

Nombreux sont les artistes qui ont déjà postulé. Dans le choix des exposants nous privilégierons la diversité des disciplines artistiques

Ciné juniors



- Date : vendredi 20 décembre à 17h
- Lieu : salle du CARTIER-MILLON

Petits rappels d'organisation :

- Les documents d'inscriptions seront distribués une semaine avant.
- Les enfants doivent se rendre seuls ou avec leurs parents à la salle CARTIER-MILLON.
- Ni les institutrices, ni les animateurs du service Enfance Jeunesse ne sont chargés de les accompagner.

- Pensez à désinscrire vos enfants du périscolaire s'ils se rendent à la projection !

L'annulation d'une inscription est possible via le portail famille au plus tard la veille avant 9h les jours ouvrables du Service Enfance-Jeunesse, à savoir : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi – hors jours fériés, hors vacances scolaires.

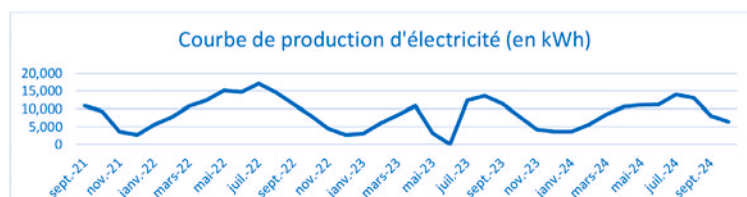
Informations intercommunales

Photovoltaïque - Production d'électricité de l'école maternelle

Pour rappel, la centrale photovoltaïque a été installée sur les toits de l'école maternelle fin 2020. C'est la conclusion d'un projet mené conjointement par la Mairie et la centrale villageoise Grési21 qui en assure la gestion et qui a pris en charge notamment l'intégralité de l'investissement. Une convention liant les deux parties pendant une période de 20 ans avait été signée auparavant. La mise en service a été opérée par Enedis en septembre 2021. Depuis cette date, la centrale produit en moyenne 100 000 kWh par an, ce qui correspond à la consommation d'environ 30 à 40 foyers. La courbe ci-dessous permet de visualiser l'évolution de la production d'électricité depuis le début :

On peut voir les creux liés aux mois d'hiver (3 000 à 4 000 kWh par mois environ) et les périodes plus favorables en été (13 000 kWh par mois environ avec une pointe à 17 000 en juillet 2022). On constate également un creux important en mai-juin 2023 dû à une panne d'onduleur ayant entraîné l'arrêt de la centrale (aucune production en juin). La production annuelle a été de 124 456 kWh en 2022 et 84 025 kWh en 2023. Pour 2024, elle s'établit fin

octobre à 92 160 kWh et devrait approcher les 100 000 kWh avec les deux derniers mois de l'année.



■ Dernières collectes de ramassage des déchets en porte à porte



La collecte des déchets en points de proximité démarrera à compter du 2 décembre prochain. Les dernières collectes en porte à porte seront le 28 (pour les ordures ménagères) et 29 (pour le tri) novembre 2024.

Si vous souhaitez conserver votre bac à roulette pour un autre usage, nous vous invitons à coller l'autocollant «je garde mon bac» distribué par les conseillers déchets réalisant la campagne d'information en porte à porte. A défaut, les bacs seront récupérés après les dernières collectes pour recyclage. Les personnes à mobilité réduite et présentant des difficultés pour se rendre aux points de collecte sont invitées à s'inscrire à la collecte dédiée directement auprès du service déchets ☎ 04 76 08 03 03 ou lors du passage des conseillers déchets en porte à porte.

Enfin, dans le cadre des premières semaines d'exploitation, le service déchets est disponible au ☎ 04 76 08 03 03 ou par mail ✉ dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr pour tout ajustement nécessaire.

■ Consignes de bonne utilisation des PAV

A FAIRE

- Déposez vos **ordures ménagères** en sac fermé (max 100 litres) dans le bac gris
- Utilisez la **barre pour ouvrir le bac** si elle est accessible
- Pensez à utiliser les **ouvertures** de chaque côté du bac
- Echangez vos **sacs de précollecte en mairie** (sur présentation des anciens)

A NE PAS FAIRE

- Ne déposez **pas** vos déchets à **côté des bacs** (amendes encourues de 450 € à 3 000 €)
- **Ne déposez pas vos déchets la nuit** par respect du voisinage
- **Ne laissez pas tourner votre moteur** lors du dépôt
- Ne gênez pas **l'accès du véhicule de collecte** en restant stationné à proximité du point de collecte après votre dépôt

COMMENT TRIER MES DECHETS

QUOI ?	COMMENT ?	QUEL BAC ?
Papiers, emballages cartonnés	En vrac et pas en sac - Pensez à plier les cartons - Pas de cartons souillés	Bleu
Emballages en plastique, métal, briques alimentaires	En vrac et pas en sac Vidés et non lavés	Jaune
Pots, bocaux et bouteilles en verre	En vrac et pas en sac Vidés et non lavés, sans bouchon ni capsule	Vert
Ordures ménagères	En sac fermé max 100 litres	Gris

Le reste doit être déposé en déchetterie.

Les plus proches ouvertes tous les jours de 8h15 à 17h45 sauf jours fériés sont :

- St Ismier - Chemin de Vergibillon ☎ 06 27 88 56 22

- Crolles - 47, rue des Frères Montgolfier ☎ 04 76 04 82 74

+infos : 🌐 www.le-gresivaudan.fr ✉ dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr

■ Energie - Soirée thermographique Grési21



- Date : mardi 3 décembre à 20h
- Lieu : webinaire

L'association Grési21 organise, en partenariat avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan et l'Ageden, une **soirée thermographique pour les communes de Montbonnot, Saint-Ismier, Biviers et Saint-Nazaire les Eymes**. Cette soirée se déroulera en webinaire le **mardi 3 décembre à 20h**.

Ce sera l'occasion d'apprendre à utiliser une caméra thermique pour scanner votre logement afin de détecter des pertes de chaleur, et donc d'éventuelles sources d'économies d'énergie et d'argent. Après cette soirée, vous pourrez emprunter gratuitement une caméra thermique pour photographier en infrarouge votre logement, puis vous pourrez contacter un



conseiller Rénov'enerGie avec vos photographies et bénéficier du dispositif d'accompagnement du Grésivaudan.

L'inscription est obligatoire pour participer à cette soirée, au moyen du formulaire suivant :

🌐 [//framaforms.org/inscription-soirees-thermographiques-gresi21-2024-2025-1728284655](https://framaforms.org/inscription-soirees-thermographiques-gresi21-2024-2025-1728284655)

Après inscription, vous recevrez par mail les instructions pour participer au webinaire puis emprunter éventuellement une caméra thermique.

Pour plus d'informations, consultez le site de Grési21

🌐 [//gresi21.fr/](http://gresi21.fr/)





■ Marché de Noël



- Date : dimanche 8 décembre de 10h à 16h
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

L'Association de Parents d'Elèves organise un marché de Noël ouvert à tous le dimanche 8 décembre prochain de 10h à 16h en salle CARTIER-MILLON.

Vous pourrez trouver sur place des exposants de la commune et d'ailleurs, des stands pour les enfants (maquillage / créatif...) ainsi que différents stands de restauration.

L'intégralité des bénéfices sera reversée aux écoles de la commune pour permettre le financement de projets éducatifs à destination des élèves.

■ Saint-Nazaire les Eymes fête Noël avec ses commerçants



- Date : vendredi 13 décembre de 16h30 à 19h
- Lieu : placette du Cerf

Les Commerçants vous invitent, petits et grands, pour la 5^{ème} édition de la Fête de Noël des commerçants.

Les enfants pourront rencontrer le Père Noël dans son traineau le vendredi 13 décembre de 16h30 à 19h sur la placette du Cerf (entre la pharmacie et le tabac-presse).

En plus de l'animation cordiale, vous pourrez gratuitement

déguster des crêpes, des papillotes, des mandarines et boire du chocolat chaud, du café, du thé, des jus de fruits et ... du vin chaud !

Les enfants pourront gagner des cadeaux offerts par les commerçants.

Venez nombreux.



■ Gresivoice Gospel



- Date : samedi 14 décembre à 20h
- Lieu : l'Atelier - 47 rue du Moulin à Crolles

L'Amicale Protestante Evangélique du Grésivaudan vous invite à un grand concert de Noël avec le groupe de Gospel Grésivoice de Pontcharra.

Billetterie en ligne (avec le QR code ci-contre) ou sur place

- Adulte : 10 €

- Enfant -12 ans : 5 €

Le bénéfice sera entièrement reversé à l'association "L'Abri Sous la Dent".

+infos ✉ amicaleprotestante@gmail.com ☎ 06 51 86 29 38



■ Repas de Noël des adhérents - la Rose des Temps



- Date : samedi 14 décembre à 12h15
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

C'est le moment de se retrouver au cours d'un repas dansant, pour fêter NOEL tous ensemble et avec vos amis dans la bonne humeur.

Ambiance musicale assurée par l'orchestre Alain ROBERT et un excellent repas concocté par GAILLARD Traiteur.

Participation : 35 € pour les adhérents et 43 € pour les non adhérents

Réservations et règlements : V-ZANONE 574 route de Saint Pancrasse Saint-Nazaire les Eymes



La vie des associations

■ Calendrier de l'Avent inversé par les enfants de l'école maternelle



- Date : lundi 16 décembre entre 10h et 10h45
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

Les enfants de l'école maternelle invitent tous les habitants de 60 ans et plus, lundi 16 décembre entre 10 heures et 10 heures 45 à la salle CARTIER-MILLON pour leur calendrier de l'Avent inversé.

A cette occasion, les enfants seront heureux de vous remettre un petit cadeau et chanter avec vous tous pour partager un moment de bonheur.

Si vous avez plus de 60 ans et habitez la commune de Saint Nazaire les Eymes, vous êtes également les bienvenus pour lire des histoires aux enfants de la maternelle (les albums seront fournis par l'école).

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la directrice
☎ 04 76 52 17 26 ou ✉ ce.0382091s@ac-grenoble.fr

Joyeuses fêtes à tous !!!

L'équipe de l'école maternelle

■ Venez RÉVEILLONNER avec NOUS – la Rose des Temps



- Date : mardi 31 décembre à 20h30
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

L'Association la Rose des Temps organise cette année son 44^{ème} réveillon de fin d'année à Saint-Nazaire les Eymes.

Que vous soyez adhérent ou non adhérent, vous êtes les bienvenus à partager un repas exceptionnel préparé par notre traiteur GIRON dans une ambiance musicale exaltante assurée par l'orchestre Alain ROBERT.

Participation : 89 €

Réservations et règlements : V-ZANONE
574 route de St Pancrasse St Nazaire les Eymes



■ Soins énergétiques et magnétisme



Une praticienne en bien-être holistique vous accueille à Saint Nazaire les Eymes.

Virginie MILLET, la fondatrice de ENERGIELLA, vous accompagne vers le chemin du mieux-être et de la reconnexion à soi.

Elle propose un accompagnement global pour tous ceux qui ressentent le besoin d'un nouveau souffle dans leur vie.

Son approche en magnétisme et soins énergétiques consiste à détecter et libérer les blocages énergétiques qui peuvent être à l'origine de divers maux, tels que des douleurs physiques, de la fatigue, ou des troubles émotionnels.

Sa technique du ThêtaHealing® agit en déprogrammant certaines croyances limitantes subconscientes afin d'atteindre plus facilement ses objectifs de vie.

Pour en savoir plus : 🌐 www.energiella.fr - ☎ 07 67 10 43 68



PHARMACIES DE GARDE Décembre 2024



Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine :
Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) / Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche

Suite à la cession par Annick Plemer de sa pharmacie, la pharmacie s'appelle désormais la pharmacie de Saint Nazaire les Eymes.

Lu 2 PHARMACIE FERRADOU (Versoud)	☎ 04 76 77 26 39	Ve 20 PHARMACIE CENTRALE (Domène)	☎ 04 76 77 23 46
Ve 6 PHARMACIE LUU DUC (Crolles)	☎ 04 76 08 01 59	Lu 23 PHARMACIE de la DENT DE CROLLES (Crolles)	☎ 04 76 08 92 81
Lu 9 PHARMACIE BELLE ETOILE (Crolles)	☎ 04 38 92 02 15	Ve 27 PHARMACIE des CHARMETTES Domène	☎ 04 76 77 44 59
Ve 13 PHARMACIE de BERNIN	☎ 04 76 08 03 19	Lu 30 PHARMACIE FONTAINE AMELIE (St Ismier)	☎ 04 76 52 28 62
Lu 16 PHARMACIE de BRIGNOUD	☎ 04 76 71 40 03	Ve 3 PHARMACIE de CHAMP	☎ 04 76 71 40 75

POUR TROUVER LA PHARMACIE DE GARDE : 🌐 WWW.SERVICEGARDES.FR